

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 4 février 2019, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

**2019-02-04-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2019-02-04-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 7 janvier 2019
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Suivi de dossiers
- Pause
9. Résolution
  - Nomination Comité – Mandat des élus
  - Contrat Entretien ménager 2019
  - Contrat Entretien paysager 2019
  - Contrat Entretien pelouse et haies de cèdre 2019
  - Registre des armes à feu
  - Congrès ADMQ 2019
  - Affichage de poste pour un inspecteur adjoint
  - Achat de photos – Vincent Cotnoir
  - Dérogation mineure 2019-01
  - Dérogation mineure 2019-02
  - Désignation d'un représentant pour l'Assemblée générale annuelle d'Acti-Sports
  - Approbation des consultations pour la politique familiale et des aînés
  - Vin et fromages de l'Expo de la Vallée de la Coaticook
  - Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. États financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

- Rencontres de concordance en urbanisme
- Prochaine réunion de travail
- Prochaine assemblée ordinaire

21. Période de questions

22. Varia

23. Levée

Adopté.

**2019-02-04-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-02-04-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 7 janvier 2019 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2019-02-04-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 6844 à 6899 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (45 555.27 \$), la liste des prélèvements (janvier 2019) et le rapport de salaires versés (janvier 2019) en date du 31 janvier 2019.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2019-02-04-06: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS**

La population de Saint-Herménégilde a augmenté de 39 habitants selon le décret gouvernemental.

La date-limite pour le dépôt des projets au Fonds de développement de la MRC de Coaticook est le 12 avril à midi.

La Ressourcerie a fait un profit de 38 000\$ en 2018.

Le maire a également participé au souper du maire de Coaticook et il sera au forum local sur le cannabis le 5 février.

**2019-02-04-07: SUIVI DE DOSSIERS**

La situation est revenue à la normale après des inondations causées par un embâcle sur le chemin Chamberlain.

**2019-02-04-08: NOMINATION COMITE – MANDAT DES ELUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

De nommer les conseillers aux différents postes et comités, tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

<b>Poste / comité</b>	<b>Élu(s) responsable(s)</b>
<b>Maire suppléant</b>	En alternance aux 3 mois (en débutant par le poste 5)
<b>Hygiène du milieu</b>	Sébastien Desgagnés, Steve Lanciaux, Robin Cotnoir
<b>Régie Incendies</b>	Gérard Duteau
<b>Régie des déchets</b>	Réal Crête
<b>Sécurité civile</b>	Sylvie Fauteux, Steve Lanciaux et Jeanne Dubois
<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	Sylvie Fauteux et Robin Cotnoir
<b>Comité consultatif agricole</b>	Sylvie Fauteux
<b>Loisirs et infrastructures de loisirs</b>	Réal Crête
<b>Service d'animation estivale</b>	Sylvie Fauteux
<b>Famille et MADA</b>	Steve Lanciaux
<b>3 Villages</b>	Sylvie Fauteux
<b>Culture</b>	Steve Lanciaux
<b>Journal</b>	Réal Crête, Sylvie Fauteux
<b>Ressourcerie</b>	Sébastien Desgagnés
<b>Tactic</b>	Sébastien Desgagnés
<b>Ressources humaines</b>	Réal Crête, Sébastien Desgagnés et Jeanne Dubois
<b>Amélioration de l'esthétique urbain et mise en valeur du patrimoine local</b>	Sylvie Fauteux, Steve Lanciaux
<b>Forêt Hereford</b>	Gérard Duteau
<b>Sentier pédestre</b>	Sébastien Desgagnés, Steve Lanciaux, Robin Cotnoir
<b>Aménagement centre communautaire</b>	Gérard Duteau, Sébastien Desgagnés, Sylvie Fauteux, Jeanne Dubois
<b>Actibus</b>	Jeanne Dubois
<b>Comité de gestion de l'eau</b>	Jeanne Dubois
<b>Projet surface multifonctionnelle</b>	Réal Crête, Steve Lanciaux et Robin Cotnoir
<b>Projet de refonte du site internet</b>	Réal Crête, Sylvie Fauteux et Jeanne Dubois

Madame la conseillère Sylvie Fauteux est désignée comme signataire en cas d'absence du maire, monsieur Gérard Duteau.

Adopté.

**2019-02-04-09: CONTRAT ENTRETIEN MENAGER 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission pour l'entretien ménager 2019 et que celle-ci est conforme ;

ATTENDU QUE Entretien Christian Plante a offert la plus basse soumission ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat d'entretien ménager du 1er mars 2019 au 29 février 2020 à Entretien Christian Plante au montant de 8 945 \$ annuellement plus les taxes applicables.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2019-02-04-10: CONTRAT ENTRETIEN PAYSAGER 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'Entretien paysager 2019 et que celles-ci sont conformes ;

ATTENDU QUE l'entreprise Aménagement EDJ a offert la plus basse soumission;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat à Aménagement EDJ pour l'entretien paysager 2019 au montant de 3 400 \$.

Adopté.

**2019-02-04-11: CONTRAT ENTRETIEN DES PELOUSES ET DES HAIES DE CEDRE 2019**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour l'Entretien et la tonte de pelouses et des haies de cèdre 2019 et que celles-ci sont conformes ;

ATTENDU QUE l'entreprise Travaux extérieurs Tommy Péloquin a offert la plus basse soumission ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat à Travaux extérieurs Tommy Péloquin pour l'entretien et la tonte des pelouses et des haies de cèdre 2019 au montant de 10 692,68 \$ taxes incluses.

Adopté.

**2019-02-04-12: REGISTRE DES ARMES A FEU**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre amène des coûts de 17 millions de dollars pour la mise en place et de 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui, près de 75% des armes québécoises connues ne sont toujours pas inscrites au registre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars, étant donné que les résultats étaient faibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être investies dans des besoins plus importants comme la prévention du crime et la santé mentale ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde s'oppose au registre des armes à feu sans restriction et demande au gouvernement en place son abolition ;

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée de Saint-François, à la MRC de Coaticook et à toutes ses municipalités.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Réal Crête.

Pour : Réal Crête, Sébastien Desgagnés, Sylvie Fauteux

Contre : Steve Lanciaux, Robin Cotnoir, Jeanne Dubois.

Le maire ne se prononce pas. En vertu de l'article 161 du Code municipal, lorsqu'il y a égalité des voix, la résolution est réputée rendue dans la négative. La résolution est donc rejetée.

Rejeté.

**2019-02-04-13: CONGRES ADMQ 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Marc-Antoine Lefebvre, directeur général, au congrès 2019 de l'ADMQ.

Adopté.

**2019-02-04-14: AFFICHAGE DE POSTE POUR UN INSPECTEUR ADJOINT**

ATTENDU QUE les travaux estivaux nécessitent une ressource humaine supplémentaire pour l'inspecteur municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que la municipalité affiche le poste d'inspecteur adjoint dans Le Mégilien, dans un médiaposte, sur la page Facebook de la municipalité, sur son site Internet et dans un encadré dans Le Progrès. Le poste sera affiché à la fin du mois de février.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-02-04-15: ACHAT DE PHOTOS – VINCENT COTNOIR**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la Municipalité achète 20 photographies de Vincent Cotnoir au prix de 700\$.

Adopté.

**2019-02-04-16: DEROGATION MINEURE 2019-01**

La dérogation mineure 2019-01 concerne la propriété située au 1128, chemin Saint-Jacques, lot 5 792 538 du cadastre du Québec. La demande vise à régulariser l'opération cadastrale permettant la séparation de la partie du terrain à usage autre qu'agricole (résidentiel) du restant de l'immeuble agricole et ainsi permettre un lot de forme irrégulière d'une dimension de 4830,40 mètres carrés et d'une profondeur moyenne minimale de 37,57 mètres alors que le règlement de lotissement no 238-14 article 5.2.2 exige un lot de forme régulière ayant une dimension minimale de 5000 mètres carrés et d'une profondeur moyenne minimale 60 mètres.

Après l'étude du dossier et les discussions, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par les propriétaires du 1128, chemin Saint-Jacques représenté par le lot 5 792 538 du cadastre du Québec visant à permettre un lot irrégulier d'une dimension de 4 830,4 m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne minimale de 37,57 m ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement no 238-14 article 5.2.2 exige un lot de forme régulière ayant une dimension minimale de 5000 m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne minimale 60 m ;

ATTENDU QUE la demande est considérée comme mineure, car le lot déroge d'une superficie de 169,6 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le puits est situé à l'extérieur du 5000 m<sup>2</sup> maximum autorisé par la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la dérogation ne semble pas porter préjudice aux immeubles voisins ;

Le comité consultatif recommande au conseil municipal d'**accepter** la demande de dérogation mineure présentée concernant le lot 5 792 538 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 1128, chemin Saint-Jacques selon le plan de localisation des minutes 8698, dossier no. 2018-074 daté du 19 juillet 2018, préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée concernant le lot 5 792 538 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 1128, chemin Saint-Jacques selon le plan de localisation des minutes 8698, dossier no. 2018-074 daté du 19 juillet 2018, préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-02-04-17: DEROGATION MINEURE 2019-02**

La dérogation mineure 2019-02 concerne la propriété située au 511, route 141, lot 5 792 865 du cadastre du Québec. La demande vise à régulariser l'opération cadastrale permettant la séparation de la partie du terrain à usage autre qu'agricole (résidentiel) du restant de l'immeuble agricole et ainsi permettre un lot de forme irrégulière d'une dimension de 4666,80 mètres carrés et d'une profondeur moyenne minimale de 46,85 mètres alors que le règlement de lotissement no 238-14 articles 5.2.2 et 5.2.4 exige un lot de forme régulière ayant une dimension minimale de 5000 mètres carrés et d'une profondeur moyenne minimale 60 mètres.

Après l'étude du dossier et les discussions, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par les propriétaires du 511, route 141, représenté par le lot 5 792 865 du cadastre du Québec visant à permettre un lot irrégulier d'une dimension de 4 666,8 m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne minimale de 46,85 m ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement no 238-14 article 5.2.2 exige un lot de forme régulière ayant une dimension minimale de 5000 m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne minimale 60 m ;

ATTENDU QUE la demande est considérée comme mineure, car le lot déroge d'une superficie de 333,2 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le puits est situé à l'extérieur du 5000 m<sup>2</sup> maximum autorisé par la CPTAQ ;  
ATTENDU QUE la dérogation ne semble pas porter préjudice aux immeubles voisins ;

Le comité consultatif recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de dérogation mineure présentée concernant le lot 5 792 865 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 511, route 141 selon le plan de localisation des minutes 8720, dossier no. 2018-104 daté du 19 octobre 2018, préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée concernant le lot 5 792 865 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 511, route 141 selon le plan de localisation des minutes 8720, dossier no. 2018-104 daté du 19 octobre 2018, préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre.

Adopté.

**2019-02-04-18: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE D'ACTI-SPORTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Réal Crête comme représentant de la Municipalité de Saint-Herménégilde à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports le 21 février prochain.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-02-04-19: APPROBATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE  
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entamera une consultation citoyenne à travers un sondage web et que ce sondage sera aussi distribué à travers le Mégilien ;

CONSIDÉRANT QUE les aînés seront consultés dans une assemblée publique qui se tiendra le 14 mars durant le Café-entre-amis ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique formelle aura lieu uniquement si un nombre suffisant de citoyens manifestent leur intérêt d'y participer ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter le plan des consultations publiques pour le renouvellement de la politique familiale et des aînés.

Adopté.

**2019-02-04-20: EXPO VALLEE DE LA COATICOOK – INVITATION AU VIN ET FROMAGES  
2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de réserver une table pour la municipalité de Saint-Herménégilde au coût de 450\$.

Adopté.

**2019-02-04-21: MODALITES DE L'ENTENTE CANADA-QUEBEC RELATIVE AU FONDS DE  
LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux «en régie», c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la députée fédérale de Compton-Stanstead et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté.

**2019-02-04-22: LOISIRS**

19 personnes ont participé à la première soirée de fléchettes. La deuxième aura lieu le 15 février.

**2019-02-04-23: TROIS VILLAGES**

La prochaine rencontre aura lieu le 11 février.

**2019-02-04-24: FAMILLE ET CULTURE**

Le sondage consultatif paraîtra dans le prochain Mégilien.

**2019-02-04-25: JOURNAL**

Aucune nouvelle information.

**2019-02-04-26: USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2019-02-04-27: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2019-02-04-28: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 31 janvier 2019.

**2019-02-04-29: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 8 janvier au 4 février 2019.

**2019-02-04-30: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2019-02-04-31: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2019-02-04-32: DIVERS**

Rencontres sur la concordance en urbanisme : 5 février et 19 février à 18h30 à la Salle du Conseil

Prochaine réunion de travail : Mardi le 26 février 2019, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 4 mars 2019, 19h00

**2019-02-04-33: PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen se demande les coûts de la Ressourcerie annuellement. Le Conseil affirme que c'est un meilleur prix que l'entrepreneur précédent.

**2019-02-04-34: AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet.

**2019-02-04-35: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h29.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.